

PRIX D'ABONNEMENT:

Un An, \$3.—Six mois, \$1.50: Payable d'Avance.

Jours de Publication: Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... 50 cts. Chaque insertion subséquente... 13 "

Toutes les lettres d'affaires, communications Correspondances, doivent être adressés franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

BAS-CANADA.

Montréal, 6 Septembre 1859.

Nouvelles de Rome.

Rome, 13 août 1859.

Je vous ai dit, dans ma précédente lettre, que le mouvement qui agitait si profondément, en ce moment, l'Europe et principalement l'Italie, était un mouvement radicalement révolutionnaire; laissez-moi vous démontrer, aujourd'hui, que ce mouvement est non seulement révolutionnaire, mais, par dessus tout, anti-catholique.

Tout le monde sait que le Piémont s'est fait, dans ces dernières années, le champion de la révolution et qu'il a soufflé, dans toute l'Italie, cet esprit révolutionnaire qui menace si sérieusement l'existence de la société moderne. C'est donc à cette source qu'il faut examiner et juger la révolution. Les annales Piémontaises ont eu de bien tristes faits à enregistrer depuis quelques années. D'abord, c'est l'empirement du temporel sur le spirituel, des actes vexatoires contre le clergé, l'exil forcé de courageux évêques, puis le dépouillement illégal et injuste des biens des couvents et de l'église, la suppression des couvents et des fondations pieuses existant depuis des siècles, des excitations à la violation de la discipline ecclésiastique de la part du bas clergé, enfin toute licence donnée à la presse révolutionnaire de calomnier et de vilipender le Souverain Pontife, d'injurier les prêtres demeurés fidèles, de tourner en dérision les mystères de la religion et de déverser le mépris et le blasphème sur tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré parmi les choses divines et humaines, tandis que la suppression, l'amende et la prison attendent les journaux catholiques qui ont le courage d'élever la voix afin de dénoncer, à l'indignation publique, ce système d'indignes et de basses calomnies. C'est ce qui est arrivé dernièrement au journal l'Armonia de Turin qui avait voulu venger le Pape de toutes les injures dont on l'accablait à l'occasion de la prise de l'Érouse.

Le Piémont est donc en état d'hostilité ouverte avec le St. Siège; ses hommes d'état sont, pour la plupart, sous le coup de l'excommunication qui atteint tous ceux qui s'emparent des biens de l'Église: il n'est donc pas étonnant que des faits déplorables aient été produits dans toutes les contrées ou la politique Piémontaise a pénétré. Sitôt que les souverains furent chassés de leurs duchés et les commissaires Sardes installés dans leurs fonctions de dictateur, un des premiers actes de ces nouveaux proconsuls a été de chasser certains ordres religieux, les Jésuites par exemple, fermer leurs collèges et renvoyer les enfants à leurs parents désolés, déclarer, bien entendu, que les maisons, les meubles et les biens en étaient acquis à l'état. Tout cela s'est fait au nom de la liberté, de cette liberté qui doit inaugurer une nouvelle ère de probité et d'honnêteté parmi les hommes!

A Milan, on a été plus loin et l'on a poussé jusqu'à la fureur de l'orgie la haine contre l'Église et les choses saintes. Le peuple d'une ville civilisée qui se prétend catholique a mis l'ignominie du cynisme jusqu'à promener, au milieu des rues et des blasphèmes, un mannequin représentant le saint et magnanime Pie IX et à le brûler ensuite sur la place publique avec tous les insignes de la Papauté. Cet acte sacrilège d'une populace en délire a été surpassé par la froide impiété du journal officiel qui n'a pas eu honte de féliciter le peuple de son action abominable et de proclamer que ce n'était pas seulement le mannequin qu'il fallait brûler, mais bien la personne même du Pape qu'il fallait détruire. La plume frémit sous les doigts et se refuse à transcrire de pareilles infamies; mais il est bon, je crois, de lui faire violence afin de faire connaître aux catholiques de vos contrées quelle est cette prétendue civilisation que l'on veut imposer à l'Italie et qui, si la révolution triomphait, serait le partage de ces malheureuses contrées. La sauvagerie des habitants de la baie d'Hudson serait mille fois préférable à la prétendue rénovation sociale de tous nos beaux utopistes du 19e siècle.

Nous apprenons à l'instant que les Jésuites viennent d'être chassés de Forli, une des villes révoltées contre le St. Père, et de voir tous leurs biens, meubles et immeubles confisqués par la junte révolutionnaire qui opprime cette cité. Le gouvernement révolutionnaire de la légation de Parme vient, de son côté, de s'emparer de tous les biens des hospices, des bureaux de bienfaisance, et des fondations pieuses. Partout où apparaît la révolution, elle s'attaque à l'Église et à ses biens sans le moindre scrupule et le moindre remords. La haine des sociétés secrètes contre la religion est incroyablement et nous conduira, si l'on n'y prend garde, aux saturnales sans nom de 93.

Un personnage distingué qui a parcouru dernièrement les côtes de l'Algérie, du Maroc, d'Alexandrie, de Malte me racontait que partout le bateau à vapeur a recueilli de nombreux exilés et proscrits appartenant à peu près à toutes les nations du monde. Tous se rendaient en Italie et allaient se mettre à la disposition des sociétés secrètes. Interrogés par la personne en question sur leurs projets et le but de leur voyage, qui devenait inutile par la paix conclue entre la France et l'Autriche, ils répondaient, avec un sourire diabolique, que si les Français avaient terminé la guerre avec les Autrichiens, ils allaient, eux, commencer la guerre contre les prêtres. Tel est le mot d'ordre et le but des sociétés secrètes, s'attaquer à la papauté, la renverser afin de pouvoir ensuite détruire la religion catholique.

Cette conjuration contre la Papauté n'est pas seulement ourdie en secret par la révolution, mais elle est aussi annoncée publiquement par les puissances protestantes et schismatiques qui y prennent part. A la tête se trouve l'Angleterre et ses hommes d'état qui ont voué à la papauté une haine remarquable. Dernièrement encore, Lord Palmerston et Lord John Russell ont déclaré que le gouvernement du

Pape était un gouvernement détestable, tyrannique, insupportable aux populations et une honte pour l'humanité; voilà comment ceux qui gouvernent l'Angleterre jugent et calomnient la Papauté! est-il étonnant ensuite qu'ils aient déclaré ne vouloir prendre part au congrès, appelé à régler les intérêts italiens, qu'autant que l'on imposera de profondes modifications au régime pontifical et que l'on assurera l'administration laïque aux Romagnes? La Prusse appuie l'Angleterre sur ce point et la Russie ne serait pas fâchée de voir amoindrir l'influence romaine.

Si encore la Papauté n'avait à lutter que contre ces ennemis déclarés et de tout temps adversaires du St. Siège, elle résisterait comme elle l'a fait jusqu'à ce jour en s'appuyant sur les puissances catholiques, mais, hélas! cet appui semble devoir non seulement lui manquer, mais il y a à craindre de les trouver bientôt au rang des ennemis du St. Siège.

Les puissances catholiques, la France du moins, se faisant, sans s'en apercevoir sans doute, l'écho des mauvaises passions révolutionnaires et protestantes, veut imposer au Souverain Pontife de radicales réformes dans ses états, réformes incompatibles avec l'indépendance et la liberté du St. Siège.

Cela m'amène naturellement à vous parler de la grande question du moment, de celle qui a le privilège d'émouvoir et de troubler toutes les consciences catholiques, de la question romaine et de la nouvelle situation que l'on veut créer à la Papauté.

Une des stipulations du traité de Villafranca porte, comme vous le savez, qu'il sera formée, en Italie, une confédération sous la présidence honoraire du Pape. Sitôt la paix conclue, l'empereur des Français s'empressa d'envoyer au St. Père un de ses officiers d'ordonnance, M. de Latour d'Auvergne, pour lui donner communication de ce qui avait été fait et obtenu son adhésion à la confédération Italienne, ainsi que son acceptation de la présidence honoraire que lui était offerte. Le Souverain Pontife accueillit, avec la plus grande bonté, le message de Napoléon, le chargea de témoigner à l'Empereur toute sa reconnaissance pour la paix qu'il venait de donner au monde, de le remercier de ses sentiments de respect et de bienveillance envers le St. Siège et de lui exprimer le regret qu'il ressentait de ne pouvoir se prononcer sur le projet qui lui était soumis, avant d'en connaître la nature ainsi que les réformes qui s'y rattachaient et que l'on voulait introduire dans les états pontificaux.

Quelques jours après, un nouvel officier d'ordonnance de l'empereur des Français, M. de Meneval, arriva à Rome porteur d'une lettre autographe pour le St. Père et de nombreuses dépêches pour l'ambassadeur français, où se trouvaient exposées toutes ses idées soit sur la confédération italienne, soit sur les réformes qu'il était opportun d'opérer dans l'administration intérieure des états romains.

On demandait d'accepter en principe, le projet de la confédération et de la présidence honoraire, sans se préoccuper des règles qui devaient régir cette confédération, disant qu'une fois le principe admis, il ne s'agirait plus de déterminer l'étendue des droits et des obligations de chaque état, et que dans cette délimitation la France avait donné trop de gages de son attachement au Souverain Pontife pour que le St. Père craignît de voir ses droits méconnus et violés. On ne pouvait, ajoutait-on, formuler pour le moment, les bases de la confédération, parce que cet acte devait être l'œuvre des états confédérés afin de consacrer leur liberté et leur indépendance dans les rapports qui doivent les unir entre eux.

Quant aux réformes, on ne les précisait pas d'une manière positive, mais on laissait pressentir qu'elles se rapprochaient beaucoup de celles dont l'opinion publique s'était si vivement émue à l'occasion de la fameuse brochure *Napoléon III et l'Italie*.

Sa sainteté, Pie IX, après avoir sérieusement examiné devant Dieu les demandes qui lui étaient adressées, après avoir pris l'avis des Cardinaux les plus éminents, remit sa réponse à l'envoyé de l'Empereur. On assure que cette lettre contenait diverses choses dont voici la substance. Après avoir remercié Napoléon de tous les sentiments de respect et des remarques d'attachement qu'il ne cessait de prodiguer au St. Siège, avoir reconnu que l'offre de la présidence honoraire de la confédération Italienne était un nouveau témoignage de sa bienveillance envers la papauté il lui déclarait qu'il ne lui était pas possible de se prononcer soit pour l'acceptation soit pour le refus des projets qui lui étaient soumis:—Qu'il était dans les habitudes de la cour romaine de ne procéder qu'avec prudence et de ne prendre un parti qu'en toute connaissance de cause:—Qu'à cette réserve était due en partie, la considération dont jouissent tous les actes émanant du St. Siège:—Que les circonstances difficiles, au milieu desquelles on se trouvait, imposant le devoir rigoureux de ne pas s'écarter de ce constant usage de la cour romaine:—Qu'avant d'accepter de faire partie de la confédération italienne, il était indispensable de connaître la nature des devoirs et des obligations qui incomberaient à chaque état confédéré, afin de savoir s'il en résulterait, pour le St. Siège, un avantage ou bien des embarras et des périls pour l'avenir:—Qu'il n'était guère possible de donner, a priori, son consentement à un ordre de choses qui n'existait pas encore et d'accepter, en principe, des engagements dont on ne connaissait pas la nature et qui, en fait, pouvaient se trouver en flagrante contradiction avec les droits du St. Siège:—Qu'il était une règle sanctionnée par la raison et la pratique de tous les siècles, qui ne permettait pas plus à l'homme politique qu'à l'homme privé de se lier par avance, avant de connaître la nature et l'étendue des engagements qu'il contracte:—Que dès lors il devenait indispensable de préciser les bases de la confédération et de déterminer les règles qui la régiraient:—Que jusque là la situation exceptionnelle de la papauté lui imposait le devoir rigoureux de l'abstention.

Quant aux réformes que l'on semblait vouloir absolument introduire dans les états romains, il ne se refusait aucunement à les examiner avec tout le soin et l'attention que méritent les observations présentées par la France, mais qu'il suppliait les deux grandes puissances catholiques, la France et l'Autriche, de vouloir bien les formuler d'une manière nette et précise afin de déterminer les points sur lesquels doivent porter les réformes:—Que s'il est tout disposé à accueillir, avec la plus grande déférence, les observations qui lui seront faites de concert par les deux grandes puissances catholiques; il ne peut cependant laisser ignorer que sa résolution bien arrêtée est de se réserver, à lui seul, en sa qualité de souverain indépendant, le jugement de la justice des réformes conseillées et de déterminer le temps et les circonstances où elles seraient concédées.

Cette réponse du St. Père n'aurait pas, dit-on, satisfait le gouvernement français et lui aurait au contraire causé un mécontentement fort vif. Il se voit aux prises avec des difficultés sérieuses qu'il ne pourra pas surmonter aux conférences de Zurich en l'absence du consentement du Souverain Pontife. Comment, en effet, consacrer d'une manière définitive que l'Italie s'organiserait en confédération, lorsque l'on n'a le consentement d'aucun des souverains qui doivent en faire partie et que l'on ignore si le St. Père, à qui est dévolue la présidence de la confédération, acceptera la dignité qui lui est offerte? Cette question de confédération est bien délicate et fera surgir des difficultés sans nombre, à tel point que, dans l'esprit de gens expérimentés, l'idée d'une confédération italienne est une idée irréalisable dans les circonstances présentes et dans la disposition où se trouvent actuellement les esprits dans la Péninsule. Cet article du traité de Villafranca court grand risque de demeurer longtemps à l'état de lettre morte. Les événements seront plus forts que les volontés.

Le gouvernement français peu satisfait de la résolution prise par le St. Père, de se renfermer pour le moment dans l'expectative, fit connaître au duc de Gramont son ambassadeur à Rome, le mécontentement que lui causait la réponse du St. Père et l'engagea à laisser promptement Rome et à venir conférer avec lui à Paris. Le départ de l'ambassadeur a causé ici une sensation assez vive. Plusieurs ont voulu voir dans le voyage du duc de Gramont un rappel momentané et un signe d'une mésintelligence complète entre les deux gouvernements. Cette interprétation est erronée; il y a un dissentiment marqué dans la manière de voir des deux cours, cela est incontestable, mais il y a loin d'un désaccord quelque grand qu'il soit, à une rupture de relations diplomatiques et l'empereur des Français est doué de trop d'intelligence pour adopter, contre toutes les règles de la raison, un parti extrême qui lui aliénerait, en France comme partout ailleurs, les consciences catholiques.

Le duc de Gramont est parti emportant un long mémoire du cardinal Antonelli sur la question romaine et en particulier sur la situation des Romagnes et sur les menées incessantes des agents Piémontais. La situation des Romagnes est déplorable et les idées révolutionnaires y font, chaque jour, des progrès sensibles à l'aide de la propagande officielle qui est toujours à l'œuvre. On vient de s'emparer, dans la légation de Ferrare, de tous les biens des hospices, maisons charitables et fondations pieuses, et l'on va procéder à la vente d'une partie de ces biens afin de se procurer des ressources.

La révolution est partout la même, partout elle commence, au nom de la liberté, par mettre la main sur les biens de l'Église et des pauvres. Il est vraiment honteux pour les puissances catholiques de laisser ainsi la révolution dominer et faire impunément ses orgies dans les états pontificaux, sans prendre en mains la défense du St. Siège et rendre à son autorité les provinces révoltées. Croit-on que cette atteinte portée à l'autorité, dans la personne auguste de Pie IX, ne produira pas ses fruits et que les peuples qui auront appris à mépriser le pouvoir le plus saint qui existe au monde, respectent beaucoup le pouvoir des autres souverains? Tel est l'état de la question romaine et tels sont les périls qui entourent et menacent la papauté. Les catholiques doivent voir le danger et redoubler leurs prières pour demander à Dieu qu'il conserve la paix à son Église.

V. M.

Les journaux du Haut-Canada viennent de donner le récit d'un fait qui prouve à l'évidence ce que devient l'administration de la justice lorsqu'elle est confiée à des membres de sociétés secrètes, francs-maçons, bons templiers, francs-frères ou orangistes.

Il y a quelques jours, le député Shérif Kerby, du comté de Lincoln, était chargé de recouvrer d'un individu du nom d'Alexandre Bradley une somme d'environ vingt louis. Or, ce Bradley tient une buvette à un endroit appelé Slabtown, est Orangiste renforcé et a même dernièrement occupé la charge de Grand-Maître d'une loge qui s'assemblait chez lui.

Le sous-shérif s'y rendit pour remplir son devoir et commença à saisir quelques animaux de Bradley. Celui-ci devient alors furieux; il tire son couteau et se précipite sur l'officier qu'il poignarde, pendant que sa mère, orangiste elle aussi, se tient à ses côtés et lui crie: "Tue les; tue les." M. Kerby fut transporté à Ste. Catherine où il fut mis entre les mains des médecins.

Les autorités prévenues, chargèrent aussitôt quatre constables d'arrêter le coupable; mais Bradley avait eu le temps de réunir chez lui ses amis orangistes et il méprisa les injonctions qui lui furent faites de se constituer prisonnier. Effrayés, les constables retournèrent dans la ville pour rendre compte de l'inutilité de leur mission.

Cette résistance ouverte à la loi ne fut pas plutôt connue à Ste. Catherine que tous exprimèrent hautement le désir d'employer la Compagnie de carabiniers pour prendre le meurtrier. Cependant, les magistrats de la ville ne se montrèrent nullement empressés

de prendre sur eux la responsabilité de signer la réquisition nécessaire, et il était près de minuit quand on put trouver le *warden* ou préfet du comté, M. J. M. Rykert. Le capitaine Clark et sa compagnie furent bientôt sur pied.

Pendant tous ces coupables délais, Bradley reçut la visite d'un nommé William Cooke, ancien employé de l'*American Express Company* et récemment nommé Juge-de-Paix, qui s'empressa de venir l'avertir qu'il devait être pris mort ou vif. Mis sur l'alerte par ces renseignements, Bradley rassembla aussitôt ses orangistes, les arma jusqu'aux dents et les poste aux abords de sa demeure, au nombre de 40, bien déterminés à tout.

Les carabiniers arrivèrent à Slabtown vers une heure du matin et trouvèrent la maison fortifiée et défendue par les orangistes qui défèrent la troupe comme ils s'étaient ri de la police. Avant d'en venir aux coups de feu, on essaya de parlementer. Le préfet, M. Rykert, fut le seul à qui fut permis de s'approcher: effrayé à son tour de la résistance opiniâtre qu'on allait opposer à ses hommes, il revint et conseilla au capitaine Clark de s'en retourner avec sa compagnie, ce que tous firent sur le champ.

Il paraît que peu après le départ des constables, Bradley avait opéré sa fuite et passé la frontière; l'occupation de sa maison par ses amis armés n'était qu'une feinte pour lui donner le temps de mieux assurer sa retraite.

Le lundi suivant, à midi, M. Wm Cook s'informa auprès du maire Adams si Bradley serait admis à caution dans le cas où il se livrerait lui-même entre les mains de la justice: le maire répondit que non. A six heures, M. Adams recueillit la déposition de M. Kerby; on émana des warrants contre le fils et la femme de Bradley: cette dernière se rendit et fut mise sous un double cautionnement de \$200.

Ces faits se passaient du samedi, 13 août, au 15 soir. Le 27, Bradley n'était pas encore atteint, puisque la *Gazette Officielle* de cette date nous apporte le texte d'une proclamation de S. E. le Gouverneur-Général promettant une récompense de \$200 à toute personne qui donnera des informations suffisantes pour arrêter le dit Alexandre Bradley.

Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur la conduite du Juge-de-Paix orangiste Cook, qui, loin d'exécuter lui-même la loi en vertu de sa charge et de son serment, profite de la connaissance qu'il a des desseins de la justice pour la faire éluder aussi impunément: nous n'avons pas besoin non plus de signaler l'insouciance criminelle des magistrats de Ste. Catherine qui ne voulurent pas signer la réquisition qui eût amené la prompte arrestation de Bradley, mais les eût peut-être exposés à l'animadversion et à la vengeance des orangistes; ces faits parlent d'eux-mêmes.

Cependant, certaines considérations ressortent de cette affaire et se rattachent à un ordre de choses tellement relevé, tellement essentiel et constitutif de la société, que nous ne pouvons nous empêcher de les exposer au lecteur de bonne foi.

Le Haut-Canada est rongé de plus en plus de cette affreuse maladie sociale nommée l'orangisme et les sociétés secrètes; leurs loges et leur organisation y couvrent tout de leur vaste réseau; presse, religion, emplois publics, fonctions judiciaires, offices responsables, rien n'échappe à leur influence maudite, à leur envahissement progressif et caché. A l'heure qu'il est, ils constituent un Etat dans l'Etat; ils sont assez puissants pour contrebalancer toute autorité; ils peuvent même la braver impunément. Car personne n'avait oublié la criminelle affaire de St. Thomas, où un prêtre catholique, Messire Frachon, fut le printemps dernier en butte aux menaces et aux coups des orangistes sans que les autorités civiles pussent ou voulussent rien faire pour réprimer ces barbares, personne n'avait oublié, dis-je, cette éclatante impuissance de la justice au moment où la sanglante affaire de Slabtown venait de lui faire subir un échec si honteux et si triste.

Ils ont bravé le pouvoir il y a quelques mois; ils viennent de le braver il y a quelques jours: qui peut nier leur force et leur audace?

En vérité, on ne peut trouver d'expressions assez fortes pour caractériser le Ministère qui, malgré l'expérience de tous les jours, nomme encore toutes les semaines à des charges judiciaires très-importantes des hommes du caractère de Cook, dont le rôle dans l'affaire de Bradley a été si grave en contradiction avec sa commission officielle. Au lieu de travailler à détruire ce ver rongeur de notre société, le Ministère le favorise, lui donne des places, le paie grassement et lui confie même une grande part dans l'administration de la justice. Est-ce que l'exemple des vieilles sociétés européennes, aujourd'hui sur le bord du volcan, ne les effraie pas?

Ne sait-on pas qu'avant de prêter leur serment d'office ces juges-de-peace, ces fonctionnaires, ces hommes chargés de rendre la justice à tous indistinctement, en ont prêté un autre plus terrible parce qu'il est plus criminel, plus obligatoire à leurs yeux parce qu'il doit être la règle constante de toute leur vie?

Que devient alors l'administration de la justice dans le Haut-Canada; que devient notre société elle-même?

Nous disions mardi: "L'administration de la justice forme la base et l'essence de tout pouvoir politique, rendre à chacun ce qui lui appartient, réprimer le crime et les vengeances, assurer la propriété, veiller sur le droit des faibles comme sur la puissance des forts, arrêter le désordre et l'anarchie, faire régner partout le respect des lois et rendre facile la pratique de la vertu; tels sont en quelques mots, les devoirs de toute autorité humaine. Partout où vous verrez le vice triomphant, le malfaiteur impuni et bravant audacieusement lois et tribunaux, le faible opprimé, la vertu bafouée et persécutée, n'allez pas en chercher la cause ailleurs que dans une justice mal administrée."

La vérité de ce principe ne peut plus être mise en doute quand on voit que dans un fait récent comme celui que nous avons raconté il a suffi d'une nomination dangereuse pour faire échouer la justice, laisser le crime impuni et remplir de terreur tous les citoyens honnêtes et vertueux. Une telle conduite de la part de l'Exécutif ne mène-t-elle pas droit à l'anarchie et à la guerre civile?

Qu'on y réfléchisse. Si cette faute constante et capitale du ministère n'est pas relevée par les McGee, les Brown, les Dorion ou leurs journaux, qui ont leurs intérêts personnels à consulter avant ceux des populations, les honnêtes gens, ceux qui n'appartiennent qu'au parti de la justice et de l'ordre, doivent s'en occuper et faire d'énergiques représentations.

Nous ne pouvons nous empêcher en terminant de faire au Ministère les mêmes observations que faisait le Comité spécial nommé le 16 mars 1830, pour s'enquérir de la manière dont on avait fait le tirage des jurés en matières criminelles dans le Bas-Canada jusqu'en 1825: au nom des intérêts les plus sacrés des individus, nous lui drons de même que par de telles nominations—c'est par le fait, non seulement traiter le peuple du pays de la manière la plus injuste, mais encore témoigner le plus souverain mépris pour cette partie des sujets de S. M.; les traiter en effet comme s'ils étaient étrangers à tous les droits civils et placés hors de la civilisation."

Les effets de l'injustice sont terribles: qui peut en calculer l'abîme? l'une des conclusions du Rapport que l'on vient de citer, Rapport si profond et cependant si peu connu de nos concitoyens: "il n'est pas nécessaire, disent les auteurs, de s'appesantir sur la nécessité pressante et indispensable d'adopter au plutôt les moyens de faire disparaître une anomalie dont les suites ne pourraient tendre qu'à la démoralisation réciproque des gouvernants et des gouvernés; de miner les fondements de l'autorité du gouvernement, comme de la liberté des citoyens et de détruire le sentiment d'une vertueuse soumission aux lois, de faire perdre la confiance dans les cœurs, en empoisonnant la source de la justice elle-même, et les exposant à les faire considérer comme des instruments entre les mains du pouvoir ou des passions du moment, au lieu d'être les fidèles gardiennes des mœurs publiques, et surtout d'être également les protectrices des droits réciproques de l'autorité de S. M. et de ses fidèles sujets de cette Province."

JOSEPH ROYAL.

Revue de Journaux.

Une des lois les plus impopulaires que le gouvernement ait fait subir à la Province pendant la dernière session, est sans contredit celle qui impose une taxe sur les journaux. Le motif qui a poussé les ministres est futile; et les revenus que le trésor public retirera de cette mesure sont pour le moins ridicules. Ils ne reculeront pas d'une heure la banqueroute. Imposer une taxe sur les journaux, c'est en imposer une sur l'intelligence, c'est mettre une barrière à la propagation de l'éducation politique du peuple: c'est nier jusqu'à un certain point au peuple le droit qu'il a de veiller sur ses chefs, de suivre leur conduite, d'examiner leurs œuvres et de leur rendre ce qui leur est dû. Quand un ministère est fort, quand il marche avec noblesse dans la justice, suivant les règles immuables de l'équité et de la morale catholique, il ne craint pas le grand jour ni la discussion publique de ses lois. Or, pour qui connaît le caractère de notre peuple, et sa profonde répugnance pour toutes sortes de taxes directes, il est facile de voir que la nouvelle loi des postes est justement calculée pour empêcher la circulation des journaux. Aussi un journal de Londres fait-il avec justice les remarques suivantes:

"Est-ce ainsi que les colonies, citées par nous comme un exemple et un reproche à la politique de la mère-patrie, commencent à rétrograder?"

prêtres français aux Irlandais catholiques, ils viennent de publier leur manifeste, faisant peser leur autorité sur les journaux et leur dictant une règle de conduite. Les prêtres ont tiré l'épée du fourreau et viennent de commencer une guerre qui ne se terminera que sur le tombeau des libertés populaires, à moins que le peuple ne s'arme à son tour et brise dans la main des évêques leur puissance politique.

Nous espérons que la prochaine session sera moins malheureuse que la précédente et que le ministère, connaissant la volonté de la nation et ses intérêts, renoncera à sa méchante loi.

A côté de cette loi qui blesse, après tout, bien plus les intérêts matériels que les droits de l'intelligence, se trouve d'autres projets de loi qui méritent la plus grande attention. La question des écoles séparées, celle de l'usage des langues, de la législation attendent une solution conforme au bon sens et au constant enseignement de l'Église catholique. Il faut qu'à la prochaine session, nos représentants rendent enfin justice à nos frères catholiques du Haut-Canada; il faut que le dégradant système d'oppression qui pèse sur eux et sur leurs générations, qui compromet leur foi et viole la conscience de tous, cesse pour toujours. Il faut aussi que la loi d'usage soit révoquée; il faut que le cultivateur, que nos populations encore si morales soient protégées contre l'egoïsme du banquier villageois, contre l'infamie spéculative de l'avare. Voilà de puissants motifs d'agitation; et tout député qui n'entrera pas dans la ligne sainte qui va se former pour faire triompher les droits de la conscience, les droits de la morale et les droits de la doctrine catholique, gardienne des uns et des autres, est indigne de son mandat et trahit son serment. Comme nos lecteurs le voient, nous sommes loin de partager l'opinion de la Minerve qui dit dans son numéro de samedi dernier, dans un mauvais français, les naïvetés suivantes:

"Depuis longtemps la politique canadienne ne s'est pas trouvée dans un état de stagnation semblable à celui que nous pouvons signaler aujourd'hui. S'opérerait-il un travail intérieur, tel que ceux qui préparent et amènent les transformations de parti? Nous le croyons pas; car des rangs extrêmes de l'opposition aux rangs dociles des ministères quand même, il ne semble pas circuler une idée sur laquelle on compte pour la fortune de son parti."

"D'un côté, la plupart des grandes promesses sont remplies; de l'autre, la plupart des thèses d'agitation se trouvent abandonnées; c'est ainsi que le règlement de la tenure seigneuriale est devenu une loi, pendant que les questions de changements constitutionnels, de modification dans la base de la représentation provinciale, ont disparu devant la résistance ou l'indifférence de l'opinion."

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis:

NAPOLEON, Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, empereur des Français, "A tous présents et à venir, salut: "Ayons décrété et décrétons ce qui suit: "Art. 1er. Amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale. "Art. 2. Notre garde des sceaux, ministre de la justice, et notre ministre de l'intérieur sont chargés de l'exécution des présentes. "Fait au palais des Tuileries, le 16 août 1859. NAPOLEON.

"L'opinion publique, en France et dans tout le reste de l'Europe, a accueilli ce décret d'amnistie avec autant de satisfaction que de reconnaissance. Elle y voit un témoignage de modération et de confiance qui honore la politique de l'empereur. Cette mesure, dignement couronnée des fêtes triomphales du 14 ou du 15 août, efface les traces de nos discordes civiles, et demeure à jamais associée aux souvenirs de la campagne qui a jeté un nouvel éclat sur les armes de la France. "Comme on le voit, les termes du décret sont aussi étendus que possible; il ne contiennent aucune restriction; ils ouvrent l'entrée de la France à tous ceux qui en étaient éloignés, soit par suite d'une condamnation judiciaire, soit par mesure de sûreté générale, quelle que soit l'époque à laquelle remonte le jugement de condamnation ou la mesure administrative qui les avait frappés."

Si quelqu'un doit applaudir à cette mesure de l'empereur, c'est assurément le peuple canadien; puisque, par ce décret, MM. Chevalier et Vogeli, ces deux dalais littéraires, ces deux pestes du journalisme et de la morale publique peuvent maintenant rentrer en France. M. Vogeli n'a sans doute pas oublié sa vieille cartouche. C'est une belle occasion pour M. Vogeli de la rajouter:

Enfin, je te revois, cartouche bien aimée; Je te vois encore, tu n'es pas écartée! Mais, tu vieillissais pourtant!

M. Chevalier voit s'effacer son titre de proselit; et quand Napoléon a de telles pitidés pour tous les proselit, qui empêche M. Chevalier de lui répondre dans le style de M. Vogeli:

Maître, sonnez l'appel, et je réponds: "Présent" "Je viens, selon l'usage antique et solennel Vous apportez, seigneur, et ma cire et mon miel.

Mais le Pays proteste. Le Pays n'a jamais fait autre chose que de protester contre la grammaire, la logique et le sens-commun.

Depuis le jour où le génie audacieux de Luther a brisé, parmi les peuples, la sainte unité catholique, fondée en société religieuse sans prêtres, sans autels, sans sacrifices, entièrement dominée par la toute puissante du bras séculier et en subsistant avec une ridicule souplesse tous les caprices, le fanatisme protestant a toujours été le même, sanglant et destructeur. Sur l'ancien continent comme sur le nouveau le protestantisme ne s'est fait connaître que par ses persécutions et les ruines qu'il a semées au milieu des nations; et si quelquefois il a invoqué une mensonge tolérance, c'était pour s'ouvrir des voies nouvelles et commettre de nouveaux forfaits. Écoutez aujourd'hui le Montreal Witness:

"C'est une opinion reçue que l'Église de Rome est excessivement prudente et judicieuse; ou pour nous servir d'une parole de l'écriture, sage dans sa génération. Cette opinion, les évêques du Canada l'ont grandement modifiée: après avoir imposé des

Nous recommandons au Pays cette sortie du Witness. La conduite du journal rouge est digne du journal protestant; et sans doute les alliés que cherche le Witness pour spolier les biens de l'Église, ne sont autres que les turbulents rédacteurs du Pays. C'est dans le Pays que le Globe trouve d'innocentes admirateurs et d'ardents partisans; c'est dans le Pays que la représentation basée sur la population a été prêchée. C'est dans le Pays que le Witness, au jour de ses vengeances, ira chercher une main catholique pour nationaliser les biens du clergé. Le fanatisme et la bigoterie protestants ont été en tout temps et en tout lieux les fidèles alliés du fanatisme et de la bigoterie révolutionnaires. CYRILLE BOUCHER.

M. Cauchon devient compilateur et poète. Il s'élève fort au-dessus de M. Brown et, d'un seul bond, se met presque à l'égal de l'intrépide M. Chevalier. Il chante, dans un style raboteux, les prétendues contradictions de l'Ordre; animé d'une pensée fielleuse, il compile la presse protestante et tourne contre l'Ordre une foule d'arguments que le fanatisme seul a peu mettre au jour. Compilateur et poète, dévoué au Lac Ontario et érité de Fénélon, M. Cauchon ne fait cependant pas oublier, dans toutes les phases successives de son être, le rédacteur du Journal de Québec. Dans quelque spécialité que se range M. Cauchon, dans quelque sphère qu'il voyage, on le retrouve toujours le même, plein de fiel et de contradictions, défendant avec une pareille audace le bien ou le mal, le vrai ou le faux, M. Cartier ou M. Brown. C'est une habitude chez cet homme, c'est un droit qu'il a acquis de ne rendre aucune justice à ses adversaires, de ne reconnaître aucun tort, de ne réparer aucune faute, de traiter avec une morgue insolente les hommes et les choses qui embrouillent ou embarrassent sa marche vers le port. C'est un besoin pour lui de calomnier toujours quelqu'un ou quelque chose. Connaissant sa hardiesse dans le mensonge, son courage dans la calomnie, son cynisme dans l'insulte, le moyen de discuter avec ce vieux citoyen? C'est pourquoi nous continuerons de faire connaître M. Cauchon à nos lecteurs, nous réservant le droit de mettre sous les yeux de M. Cartier les titres de M. Cauchon à faire partie de son cabinet.

M. Cauchon nous reproche un article séditieux, effrayant, et prétend nous mettre en contradiction avec un second article expliquant le premier. Pauvre M. Cauchon! parler de contradictions, vous dont la vie n'a été qu'une constante contradiction, dont les écrits viennent trois fois par semaine démontrer au public que vous n'avez "ni principes fixes, ni conduite arrêtée, ni influence salutaire," ni de but plus sacré que l'entrée au port! Moins nous donc, M. Cauchon, en qui nous avons blesé la justice et violé la morale, invoqué des principes contraires pour nous tirer d'embarras, après avoir gravement compromis toute notre population? Vous nous faites un crime de notre conduite pendant la guerre d'Italie; la vôtre n'a-t-elle pas été identique à la nôtre? Les événements ne nous ont-ils pas donné raison à vous et à nous? Parceque nous avons blâmé l'Empereur quand il a mis sa puissante épée au secours de la révolution, faut-il encore le blâmer quand il se sépare de la révolution et tourne contre elle les armes qu'elle voulait faire servir au renversement des trônes?

M. Cauchon dit que nous n'avons pas de principes, pas d'influence, pas de style; pourquoi donc M. Cauchon nous faites-vous une guerre si sournoise et si imbécile? pourquoi donc vous êtes-vous appuyé de l'autorité de nos articles dans cette querelle fameuse qui a mis votre ambition à découvert?

Vous feignez de craindre, M. Cauchon, l'expulsion des Jésuites, et, sur la parole du Witness, vous dites que nous en serions la cause; ah! M. Cauchon, vous êtes bien naïf si vous croyez que vos lecteurs vous croient.

Le Witness demande aussi la spoliation des biens de l'Église dans un avenir prochain sinon dans le présent; dites donc aussi que l'Ordre en est la cause! Le Witness accuse le catholicisme d'erreur; dites donc aussi que l'Ordre en est la cause! Le Globe, autre journal qui vous fait une dure concurrence en basse menées, en mensonges, en insultes, dit que vous frappez à la porte du ministère et que c'est pour qu'elle s'ouvre plus facilement que vous avez renié la double majorité et votre bill contre l'usage; dites donc aussi que l'Ordre en est la cause! Le Pays dit que vous étiez bien résigné à soutenir l'étrange alliance Brown-Dorion et que vous avez été invité à son fameux banquet; dites donc aussi que l'Ordre en est la cause! Il est vrai M. Cauchon que pour avancer tout cela, vous avez de la souplesse dans le caractère, de la vigueur et de la constance dans votre marche vers le port; mais tout

cela ne prouve qu'une chose: c'est que vous êtes un embarras pour les honnêtes gens et un mannequin politique pour le ministère. Combien de revirements politiques, M. Cauchon, pour faire une fidélité à M. Cartier? L'Hon. Premier sourit, et moi je réponds que je ne puis les compter.

La mission du journaliste est une mission de guerre plutôt que de paix: mais de guerre noble, franche, honnête, sincère; il faut que les méchants, que les artisans de complots contre la communauté politique, que la secte multiple et infinie des impies soient poursuivis, arrêtés, écrasés sous les coups du journaliste. La société, la religion, l'intelligence, la conscience l'exigent ainsi. Mais attentif à se connaître lui-même, observe l'expérience, le journaliste, s'il veut prévenir la censure du public, qu'il soit le premier censeur de ses défauts; qu'il soit le premier à reconnaître ses erreurs, s'il veut que ceux dont les yeux veillent sur lui, en attendant une règle de conduite, reconnaissent eux aussi leurs erreurs et reviennent docilement se confier à la main douce et protectrice de la vérité politique ou religieuse. Pour arriver là il faut un grand effort; le dévouement seul à la défense de la société peut en rendre capable. Il n'est donc pas étonnant que M. Cauchon, qui fait du journalisme un vil métier, un œuvre d'avancement personnel, porte à l'Ordre une haine irréconciliable.

Qui méprise Cauchon n'estime point son roi Et n'a selon Cauchon ni Dieu, ni loi, ni loi.

Quand M. Cauchon veut aller à Toronto ou qu'il s'apprête à découvrir le Lac Ontario, il s'embarque dans le Grand Tronc; quand il veut entrer au port, il se laisse dans le journal; il souffle, il fouette, il crie, il se tord "dans sa rage impuissante"; son OMBRE vengeresse, dit M. Laponterie, se lève sur M. Cartier; j'écarte, ajoute M. Cauchon, comme une catamète; puis, je redviens docile sous l'œil de Raray qui n'est rien autre que M. Cartier. Vile conduite d'un homme qui vante sans cesse et seul son patriotisme et qui, ne pouvant se faire respecter ni aimer, cherche à se faire craindre, en se plongeant, comme ceux de son espèce, dans l'impar borborygme des injures!

Vous le savez le jugement que portait sur vous et votre race, un homme d'esprit et bien élevé? Écoutez: "Son ambition, en le rendant ainsi malheureux, l'avilit encore et le dégrade. Que de bassesses pour parvenir! Il faut paraître, non pas tel qu'il est, mais tel qu'il le souhaite. Bassesse d'adulation; il encense et il adore l'idole qu'il méprise: bassesse de lâcheté; il faut savoir essayer des dégoûts, dévorer des rebuts, et les recevoir comme des grâces: bassesse d'assimilation; n'avoir point de sentiment à soi et ne penser que d'après les autres: bassesse de dérèglement; devenir le ministre des passions de ceux de qui il dépend, et entrer en part de leurs désordres pour participer plus sûrement à leurs grâces: enfin bassesse même d'hypocrisie; jouer l'homme de bien pour parvenir, et faire servir à l'ambition la religion même qui la condamne. Qu'il nous dise, après cela, que c'est le vice des grandes âmes: c'est le caractère d'un cœur lâche et rampant, c'est le trait le plus marqué d'une âme vile. Le devoir seul doit mener à la gloire: celle que l'on doit acquiescer avec elle le caractère de honte qui déshonore. Ses plaies rappellent sans cesse les avilissements qui les lui ont mérités; et les titres de ses honneurs deviennent eux-mêmes les traits publics de son ignominie.

Il n'est pas capable de droiture, de candeur, d'une certaine noblesse qui inspire l'amour de l'équité, et qui seule fait les grands hommes, les bons sujets, les ministres fidèles, les magistrats illustres." Que M. Cauchon allonge le museau, qu'il flaire tant qu'il voudra, je le défie de connaître l'homme qui le dépeint si bien et d'effacer un seul trait de ce magnifique portrait. Mais, eh... voici mon ami LaBruyère qui arrive, m'apportant les nouvelles suivantes de M. Cauchon:

"C'est un homme, dit-il, dont la vanité seule forme le caractère; qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation, et qui, voulant s'élever au-dessus des autres, est descendu au-dessous de lui-même. Familier avec ses supérieurs, important avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs, il tutoie, il protège, il méprise. Vous le savez, il ne vous voit pas: vous lui parlez, il ne vous écoute pas; vous parlez à un autre, il vous interromp. Il donne des avis aux savants et aux artistes: il en eut donné à Vauban sur les fortifications, à LeBrun sur la peinture, à Racine sur la poésie; il en a donné à Fénélon sur le style, à l'Académie sur la grammaire!"

"Vrai personnage de théâtre, à le voir, vous croiriez qu'il a un masque; à l'entendre, vous diriez qu'il joue un rôle: ses paroles sont vaines, ses actions sont des mensonges, son silence même est menteur. Il manque aux engagements qu'il a; il en feint quand il n'en a pas. Il ne va pas où on l'attend; il arrive tard où il n'est point attendu. Il a du bel esprit la suffisance et les mots satyriques; de l'homme de qualité, les talons rouges, le coureur et les créanciers.

"Pour peu qu'il fut fripon, il serait en tout le contraire de l'honnête homme: en un mot, c'est un homme d'esprit pour les sois qui l'admirent; c'est un lourdaud pour les gens sensés qui l'évitent, mais si vous connaissiez bien cet homme; c'est le modèle d'une infinité de lourdauds mal élevés." Merci, mon bon ami LaBruyère. Tu connais parfaitement l'homme; les employés

du gouvernement, quand ils appellent M. Cauchon, Monsieur le ministre, n'en paraissent ni plus sagement ni plus noblement. CYRILLE BOUCHER.

Notre Correspondance de Rome nous force de remettre plusieurs articles, préparés pour ce numéro.

Les Salles d'Asile.

Laissez venir à moi les petits enfants. St. Marc, X. 14.

Déjà à différentes fois, nous avons parlé des Salles d'Asile. A pareille époque l'année dernière il s'agissait de l'établissement de cette œuvre inconnue jusqu'alors par nous; tout était à faire; quel-ques personnes doutaient encore de son succès ou du moins de son opportunité. Mais aujourd'hui, grâce à la divine Providence, elle est en pleine activité et elle fonctionne à merveille. Déjà plus de 100 enfants de la ville fréquentent celle des faubourgs St. Joseph et St. Antoine. A tout ce qui a déjà été publié sur le but et les avantages de cette œuvre, nous n'ajouterons que ce qui suit: "Les Salles d'asile sont à la fois des maisons d'hospitalité et d'éducation, elles concourent au bien-être et à l'instruction de l'enfance, tout en facilitant aux parents pauvres le moyen de gagner leur vie. On s'y applique moins à instruire les enfants qu'à former leur cœur, à leur inspirer de bons principes, de bonnes habitudes, à leur faire contracter le goût du travail, à développer sans la fatiguer leur jeune intelligence, tout en leur donnant les soins physiques que réclame leur faible constitution et que la plupart d'entre eux ne pourraient recevoir de leurs familles, retenues pendant la journée par d'impérieuses nécessités."

Cet œuvre est jugée si importante en Europe qu'elle a attiré l'attention des gouvernements; celui de France en particulier voit chaque année des fonds considérables pour lui venir en aide. On sait que l'Impératrice, cette femme qui est l'un des plus beaux ornements de son siècle, tient à honneur d'avoir toutes les salles d'asile de France sous ses auspices. Mais laissons parler un homme dont l'autorité et le témoignage ont plus de poids que tout ce que nous pourrions dire. Voici comment s'exprime M. Fortoul ministre de l'instruction publique et des cultes en France, dans un rapport qu'il adressa le 22 Mars 1855 à l'Impératrice.

"Madame, en daignant accorder sa haute protection aux Salles d'asile, votre Majesté a prouvé d'une manière touchante l'intérêt qu'elle porte à l'une des œuvres les plus utiles que l'esprit du christianisme ait inspirées à la civilisation. "Malgré les soins que prodiguent les mères tendres et vigilantes, il ne se passe presque pas d'heure où des pleurs ne viennent attester de petites douleurs morales. Et bien! ces peines, qu'on dirait insupportables de l'enfance, ont disparu de nos asiles. "Quel aspect charmant et toujours tranquille, pré-sentent ces heureux refuges! Cent, cent cinquante enfants et plus même, réunis autour d'une seule femme, vont, viennent, montent, descendent, parlent, comptent, chantent au moindre signal, et reçoivent non seulement avec intérêt, mais avec plaisir, les premières connaissances usuelles et le germe des sentiments moraux et religieux qui promettent aux pays d'honnêtes générations. Quand on voit tous ces mouvements qui commencent et finissent avec le jour, s'accomplir joyeusement par la seule autorité de la parole et de l'exemple, sans le moindre désordre, sans le plus petit tumulte, sans qu'il en coûte une seule larme à un seul enfant, on ne peut s'empêcher de reconnaître la puissance des procédés d'éducation usités dans les Salles d'asile. Ne doit-on pas s'efforcer de conserver, de perpétuer jusque dans ses moindres détails une méthode si utile?"

Voilà, certes, un éloge bien magnifique; mais cependant c'est peu encore, je voudrais que vous allasiez en personne à la Salle d'asile St. Joseph, Rue Bonaventure, en face le Rail-Road de Lachine, afin de vous convaincre par votre propre expérience de la réalité de ce que je vous die. Si vous aimez les petits enfants (et qui ne les aimerait pas?) vous y verrez un des spectacles les plus ravissants que vous puissiez contempler. Au reste, interrogez ceux qui l'ont déjà visitée; si vous trouvez une seule personne qui vous dise qu'elle n'a pas été vivement intéressée, attendrie... je consens à ne pas faire instance. Mais si au contraire, tous vous disent qu'ils en ont été enchantés, venez prendre connaissance d'une œuvre que le bien et l'honneur du pays demandent que l'on protège et que l'on établisse dans toutes les localités importantes, comme on le fait dans la Mère-Patrie! Tout vous y intéressera. Voyez-vous, à l'heure de l'arrivée des enfants, cette Sœur de charité qui se tient au parloir pour les recevoir? Elle examine si chaque enfant a le visage, les mains et ses vêtements propres, elle visite le petit panier pour s'assurer que les provisions du dîner et de la collation sont suffisantes; et, au besoin, elle adresse aux parents qui les amènent les conseils nécessaires. ... La porte du préau s'ouvre, qu'elle magnifique salle! comme elle est éclairée! comme l'éclairage est élevé! C'est afin que les enfants y respirent toujours un bon air, chose si importante pour la santé. Une séparation règne au milieu de la Salle, les petits garçons sont à droite, les petites filles à gauche; cette séparation est assez haute pour que les enfants ne se voient pas, et assez basse pour qu'une même Sœur puisse les surveiller tous. Tout autour de la salle, sont établis des petits bancs à dossiers pour y faire asseoir les enfants; au-dessus à 5 pieds environ du sol, est une planche avec des numéros et des crochets; chaque enfant a son numéro et son crochet, et c'est là qu'il dépose son petit panier, son chapeau etc... Cependant l'heure de la classe arrive, la clochette tinte et tous de se mettre en rang, les petits garçons d'un côté et les petites filles de l'autre, tenant leurs mains levées en l'air; puis le claquoir se fait entendre et tous aussitôt, reposant leurs mains sur les épaules de celui ou de celle qui précède, et levant le pied droit, commencent à marcher au pas comme des petits soldats, en chantant joyeusement. La Sœur bat la mesure avec son claquoir et les deux petites colonnes s'avancent lentement, arrivent à la classe et montent sur les gradins. La prière commence, quel spectacle attendrissant! Tous ces petits enfants sont à genoux, tenant leurs mains jointes et les yeux baissés: "O Jésus! s'écrient-ils tous ensemble, qui avez tant aimé les petits enfants; et qui vous êtes fait vous-même petit enfant pour l'amour de nous, bénissez nos pères, nos mères, nos frères, nos sœurs, nos parents, puis aussi nos bonnes maîtresses et les bienfaiteurs de notre asile; faites-nous à nous-

mêmes la grâce de conserver l'innocence de notre baptême et de croître en sagesse à mesure que nous avançons en âge."

Oh! que cette prière doit être agréable au Sauveur Jésus! Qu'il fait bon d'être bienfaiteur de l'asile pour y avoir part! Mais voici la classe: quelle merveille! Une sœur, une seule sœur peut faire la classe en même temps à 180 enfants; que diriez-vous bientôt elle la fera à 250 de deux à sept ans. Voyez cependant comme tous sont sages et attentifs! Écoutez comme ils répondent avec accord à toutes les questions! (1) Mais quelle méthode nouvelle et ingénieuse pour leur apprendre la lecture, les éléments du calcul, de l'histoire sainte, de la géographie etc... Admirez le premier tableau de lecture, le pupitre et ses lettres, le boucher-ompteur, les porte-tableaux, le porte-gravure etc... en un mot tout le mobilier jusqu'aux petits lits de camp. Quoi de plus touchant, disons-le en passant, que de voir la Sœur de charité prendre dans ses bras le petit enfant qui s'endort sur les gradins pour le déposer sur un de ces petits lits, d'où après son réveil elle le reconduit à sa place! La classe terminée, ils partent dans le même ordre qu'ils sont venus, au pas et en chantant pour se rendre en été sous les galeries, et en hiver dans le préau, et y prendre joyeusement et de bon appétit leur dîner.

Si je ne craignais pas d'être trop long, je parlais des jeux de la récréation, du temps donné, au souvenir pour les plus petits, de la demi-heure de travail manuel, (il consiste surtout à filer de la soie, de l'indienne etc., quand de bonnes dames veulent bien envoyer à la salle d'asile). A deux heures P. M. une seconde classe... etc... Ainsi toute la journée est partagée en petits exercices qui amusent et intéressent les enfants, et qui tout en les amusant, les instruisent et les forment à de bonnes habitudes. Elles se passent donc heureusement, jusqu'à ce qu'on finisse le soir étant venu chacun d'eux va se jeter avec bonheur dans les bras de ses bons parents qui lui a appris à aimer et à respecter d'avantage, et lui sur leurs genoux il chante ses petites chansons et raconte naïvement tout ce qu'il a vu et entendu dans la journée. Heureux enfants! Heureux aussi leurs parents qui, au milieu des mille préoccupations de la vie, peuvent du moins se flatter que leurs enfants reçoivent une éducation première si pleine de charmes et si complète! J'ajouterai enfin, heureuse la cité dont tous les enfants recevraient le bienfait d'une pareille éducation!

La Salle d'asile St. Joseph, Rue St. Bonaventure et du Cimetière, est ouverte à tous ceux qui désirent la visiter, mais nous invitons à se présenter aux heures de classe, c'est-à-dire à 9 h le matin et à 2 h. P. M. le Dimanche et le Jeudi exceptés.

La Salle d'asile est un des lieux où se peuvent faire les plus utiles et les plus touchantes aumônes. Là en effet sont les enfants des familles qui en sont le plus chargées et qui sont les plus pauvres, là par conséquent sont les causes de misère les plus honorables et les plus sacrées. De plus nous savons que le pauvre M. Rousselot qui a établi cette œuvre parmi nous, a encore une dette de £1,200; il mérite bien que nous venions à son secours.

Nous apprenons qu'il doit y avoir un bazar en faveur de cette œuvre Lundi 12 de ce mois et les jours suivants, nous nous ferons un devoir d'y porter notre offrande.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous attirons l'attention du public sur l'annonce qui se trouve plus loin d'une lecture donnée ce soir à la Salle de l'Union St. Joseph. Elle commencera à 8 heures précises: l'entrée sera gratuite. Le sujet renferme une grande vérité; bien traité, il ne pourra manquer de plaire et surtout de produire de bons et d'utiles résultats.

—Nous lisons dans plusieurs journaux de cette ville que le Parlement Impérial a passé une loi par laquelle le tarif est diminué sur plusieurs produits du Canada que l'on taxait auparavant comme produits américains, parcequ'ils étaient embarqués à Portland. Dorénavant, les beurres et madiers pour ont être exportés par voie de Portland et seront soumis aux mêmes droits que ceux par voie des Steamers canadiens.

—Il siège en ce moment une réunion de délégués à Rochester parmi lesquels on compte des hommes éminents de New-York, qui s'occupent des moyens d'élargir le Canal Érié, dans une seule saison, de 70 pieds et le creuser de 7 pieds de profondeur, de manière à admettre un vaisseau 175 plus long que ce qui y passait maintenant.

Cette amélioration est pour mettre cette voie de communication sur un pied d'égalité avec celle de St. Laurent.

—La compagnie d'Infanterie légère de Portland a laissé Montréal vendredi, à 3 h. P. M. Plusieurs de nos compagnies l'ont escortée: sur le quai, le Major Général Smith s'est adressé au Colonel Wily et l'a remercié au nom de tous de l'accueil aussi cordial que magnifique qu'on leur avait fait.

Le canon a tiré au moment où le bateau tiersier laissait le quai.

—Une église catholique d'Hamilton est devenue récemment la proie des flammes. Une enquête a été tenue et le verdict a été que le feu avait été mis. Une assemblée publique a eu lieu et l'on a décidé de prendre les moyens de bâtir une nouvelle Église sur l'emplacement même de l'ancienne.

—Toute la semaine dernière, la température a été de celle du mois d'Octobre, à l'air et au soleil, ciel gris, vent froid, temps humide et peu de soleil. Hier était une belle journée.

—Les citoyens de la Pointe Lévi ont organisé une société qui doit procurer à ce second Québec l'éclairage au gaz, d'après le procédé Aubin.

—Le Choléra sévit dans le nord de l'Europe. Le Duché de Mecklembourg en est en ce moment la triste proie. Dans plusieurs villages et campagnes les travaux des moissons ont été tout-à-fait suspendus: jusqu'à 60 et 80 mouraient à la fois.

Il continue de même à Hambourg où il emporte 70 à 80 personnes chaque jour.

(1) Les personnes qui assisteront à la classe remarqueront peut-être qu'il y a un certain nombre d'enfants qui ne sont pas aussi bien formés à la méthode qu'on sent le dire ici. Mais la raison en est simple: il n'y a guère que deux mois que les enfants des faubourgs sont admis et chacune des semaines dernières on a vu entrer plusieurs qui n'ont pas encore eu le temps de se former.

Le Grand Tronc fait annoncer une grande réduction dans ses prix de billets pour Portland à dater du 19 courant...

Samedi matin, des ouvriers étant occupés à creuser une cave dans une bâtisse appartenant à MM. Darling et Cie...

Nous avons reçu un pamphlet de l'Hon. John Young renfermant une étude remarquable sur les vaines rivalités des produits de l'Océan...

Malgré l'état de détresse dans lequel se trouve la caisse municipale, nous constatons avec plaisir une véritable amélioration sur la place du Marché-à-foin...

M. Ant Delave, jeune canadien de Montréal, dont les prodiges sur la corde ont surpris les admirateurs de Blondin...

Mercredi dernier, le 31 Août un monsieur, passager sur un train pour Portland, a été tué près d'Acton...

Si nous éprouvons constamment du plaisir à voir s'établir, entre les différentes branches de commerce et d'industrie, une concurrence de laquelle le public tire toujours son profit...

LES CLASSES DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain...

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain...

LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE MODÈLE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain...

LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE MODÈLE le matin: l'École Normale le soir.

RECOLTE DE 1859. Première importation de Farine de Bled Nouveau.

COLLEGE DE MONTREAL. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette Maison aura lieu le 30 courant...

CHANTRE DEMANDÉ. On a besoin à St. Philippe d'un chantre. Il faudra que l'applicant puisse fournir des recommandations de conduite et de capacité...

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS. SEANOR DU 8 SEPTEMBRE. Ordre du Jour.

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT, Le Parfait Musicien OU GRAMMAIRE MUSICALE, AVEC SOLFÈGE,

RÉDIGÉ, d'après un plan qui réunit l'exposé des règles à leur application immédiate, et contenant une série d'exercices faciles, à deux voix égales ou dissimilables.

PAR GUSTAVE SMITH, ORGANISTE, Professeur de Piano et de Chant au Pensionnat du Sacré-Cœur, (SAULT-AU-RECOLLET).

OUVRAGE, Dédié, avec son Approbation, à Madame la Supérieure du Pensionnat du Sacré-Cœur, et adopté pour l'Enseignement.

COMPAGNIES D'ASSURANCES Contre le Feu et sur la Marine.

PARK, DE NEW-YORK. PHÉNIX, DE BROOKLYN. KINGS COUNTY, DE BROOKLYN. CITY, DE HARTFORD, CONN.

Capital Payé et Surplus, -- \$1,126,000. COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, "British Commercial," DE LONDRES ET AMÉRIQUE, Établie en 1820.

Capital, \$3,000,000. BUREAU PRINCIPAL, Agence à Montréal, No. 19, Rue St. François-Xavier.

RÉFÉRENCES A MONTREAL. Hon. Ls. Renaud, Camplitt Dorwin, Ecr., D. Masson & Cie., Ephrem Hudon, Ecr., John Atkinson, Ecr., R. Brunson, Ecr., W. D. B. James, Ecr., Ed. Thompson, Ecr., H. & H. Merrill, Ecrs.

REFERENCES A NEW-YORK. H. Blydenburg, Ecr., F. P. Schools, Ecr., Hon. Chs. Wilson, William Molson, Ecr., William Workman, Ecr., B. H. Lemoine, Ecr., Amable Provost, Ecr., Ls. Marchand, Ecr., Moreau & Moreau, Ecrs., T. Doucet, Ecr., S. P., Ls. Beaudry, Ecr.

NOUS, Soussignés, ayant été dûment nommés AGENTS GÉNÉRAUX, en Canada, pour les Compagnies d'Assurances ci-dessus, recevons des applications, et énumérons des Polices, à des taux aussi bas que les bonnes Compagnies, sur Bâtiments, Marchandises, et à la ville et à la Campagne.

Messieurs MAXWELL & BRAULT, informent respectueusement leurs amis et le public, qu'ils continuent l'Agence de Chargement et d'Expédition, à leurs Bureaux No. 59, Bassin du Canal, et No. 19, Rue St. François-Xavier.

Les représentants des Sociétés suivantes: MM. R. J. Cortis & Cie, Compagnie de Navigation de New-York et Liverpool. MM. R. W. Cameron & Cie, Compagnie de Paquebots de New-York et Australie.

Salamanca Provinciales de Taylor, à l'Épreuve du Feu et des Volcans. Billets de Passage émanés pour toutes les parties de la Grande Bretagne, d'Irlande, de France, et d'Allemagne.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain...

LES CLASSES DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER aura lieu MARDI, le 6 Septembre prochain, à 9 HEURES du matin.

LA RENTRÉE DE L'ÉCOLE MODÈLE le matin: l'École Normale le soir.

RECOLTE DE 1859. Première importation de Farine de Bled Nouveau.

COLLEGE DE MONTREAL. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette Maison aura lieu le 30 courant...

CHANTRE DEMANDÉ. On a besoin à St. Philippe d'un chantre. Il faudra que l'applicant puisse fournir des recommandations de conduite et de capacité...

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

INSTITUT-CANADIEN-FRANÇAIS. SEANOR DU 8 SEPTEMBRE. Ordre du Jour.

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

LECTURE PUBLIQUE. CÉSOIR, MARDI, il y aura une LECTURE PUBLIQUE à la salle de l'Union St. Joseph.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NEW-YORK.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU, "COMMONWEALTH." Bureau: Wall Street, 6, New-York.

ASSURANCE "MERCANTILE," CONTRE LE FEU. Bureau: Wall Street, 65, New-York.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "HONOVER," Bureau: Wall Street, 45, New-York.

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU "HOPE" Bureau: Wall Street, 33, New-York.

RECOMMANDATIONS POUR LES COMPAGNIES "Mercantile" et "Commonwealth."

Le soussigné, Agent des compagnies de première classe ci-dessus, est prêt à délivrer des Polices sur les Bâtiments de toutes classes, Marchandises, Steamers, Navires et Chargements, sur les lacs et le fleuve St. Laurent.

A DES PRIX CONSIDÉRABLEMENT RÉDUITS. AUSTIN CUVILLIER, Agent, 38, Rue St. Pierre, Montréal.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DANS L'Académie Commerciale DES Commissaires Catholiques de Montréal, SOUS LA DIRECTION DE Mr. U. E. Archambault, Principal, Mr. P. Garnot, Professeur de Français, Mr. J. M. Anderson, Prof. d'Anglais.

Le Cours d'Étude se Composera de Cinq Années. PREMIÈRE ANNÉE: Classe Préparatoire: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Calligraphie. Calcul mental. Exercices de langage Français et en Anglais. Leçon de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

DEUXIÈME ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Étymologie des mots. Calligraphie. Grammaire française et grammairie anglaise (éléments). Arithmétique (éléments). Géographie (explication des cartes). Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

TROISIÈME ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais, avec explications. Étymologie des mots. Calligraphie. Arithmétique, (toutes les règles de système). Grammaire française et anglaise (syntaxe). Géographie. Histoire Sainte. Leçons de choses dans les deux langues. Musique Vocale.

QUATRIÈME ANNÉE: Religion. Lecture en Français et en Anglais. Étymologie des mots. Calligraphie. Grammaire générale, (française et anglaise). Arithmétique, dans toutes ses parties. Géographie. Histoire du Canada, (domination française). Éléments d'Algèbre et de Géométrie. Histoire Naturelle. Histoire générale. Leçons de choses dans les deux langues. Tenue des livres à simple entrée. Musique Vocale.

CINQUIÈME ANNÉE: Religion. Élocution Française et élocution Anglaise. Littérature Française et littérature Anglaise. Calligraphie. Tenue des livres à double entrée. Économie commerciale. Géographie. Histoire du Canada, (domination anglaise). Histoire Naturelle. Histoire générale. Géométrie. Algèbre. Notions de Physique et de Chimie. Musique Vocale.

Académie Commerciale Catholique de Montréal, No. 19, RUE COTÉ. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

F. J. D. RICARD, AVOCAT, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

FORGES DU ST. MAURICE. VENDRE: Fer à Cheval, Moules à Charrues, Chandières à Potasse, Réfrigères à Potasse, Fours de Camp, No 1 & 2, Tourtières No 1 et 2, Poêles doubles de 36 pouces, do do 30 do, do Simples 36 do, do do 24 do, do do 21 do, Plateaux pour Poêles de 30 et 36 pouces, Demi Plateaux, Poêles de Fantaïsie, Canards (Bouilloires à Thé), Boîtes à Rouses.

Académie Commerciale Catholique de Montréal, No. 19, RUE COTÉ. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

F. J. D. RICARD, AVOCAT, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

FORGES DU ST. MAURICE. VENDRE: Fer à Cheval, Moules à Charrues, Chandières à Potasse, Réfrigères à Potasse, Fours de Camp, No 1 & 2, Tourtières No 1 et 2, Poêles doubles de 36 pouces, do do 30 do, do Simples 36 do, do do 24 do, do do 21 do, Plateaux pour Poêles de 30 et 36 pouces, Demi Plateaux, Poêles de Fantaïsie, Canards (Bouilloires à Thé), Boîtes à Rouses.

Académie Commerciale Catholique de Montréal, No. 19, RUE COTÉ. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

F. J. D. RICARD, AVOCAT, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

FORGES DU ST. MAURICE. VENDRE: Fer à Cheval, Moules à Charrues, Chandières à Potasse, Réfrigères à Potasse, Fours de Camp, No 1 & 2, Tourtières No 1 et 2, Poêles doubles de 36 pouces, do do 30 do, do Simples 36 do, do do 24 do, do do 21 do, Plateaux pour Poêles de 30 et 36 pouces, Demi Plateaux, Poêles de Fantaïsie, Canards (Bouilloires à Thé), Boîtes à Rouses.

Académie Commerciale Catholique de Montréal, No. 19, RUE COTÉ. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

F. J. D. RICARD, AVOCAT, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

FORGES DU ST. MAURICE. VENDRE: Fer à Cheval, Moules à Charrues, Chandières à Potasse, Réfrigères à Potasse, Fours de Camp, No 1 & 2, Tourtières No 1 et 2, Poêles doubles de 36 pouces, do do 30 do, do Simples 36 do, do do 24 do, do do 21 do, Plateaux pour Poêles de 30 et 36 pouces, Demi Plateaux, Poêles de Fantaïsie, Canards (Bouilloires à Thé), Boîtes à Rouses.

Académie Commerciale Catholique de Montréal, No. 19, RUE COTÉ. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES de cette institution aura lieu LUNDI, le VINGT-DEUX du courant à 9 HEURES du matin.

F. J. D. RICARD, AVOCAT, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

FORGES DU ST. MAURICE. VENDRE: Fer à Cheval, Moules à Charrues, Chandières à Potasse, Réfrigères à Potasse, Fours de Camp, No 1 & 2, Tourtières No 1 et 2, Poêles doubles de 36 pouces, do do 30 do, do Simples 36 do, do do 24 do, do do 21 do, Plateaux pour Poêles de 30 et 36 pouces, Demi Plateaux, Poêles de Fantaïsie, Canards (Bouilloires à Thé), Boîtes à Rouses.

AUX VOYAGEURS DU GOLFE.

UNE LETTRE nous informe que Mr. ABRAHAM PELLETIER tient tous ours maison de pension à Cacouna où il est prêt à recevoir confortablement les familles et les touristes qui visitent ces belles parties de notre nature Canadienne.

40,000 GALLONS de la MEILLEURE Huile de Chabon, Raffinée, A Vendre par N. M. LIVINGSTON. Bureau, Bâtisses Union, Rue St. François-Xavier, Montréal, 5 juillet. 65

COLLEGE JOLIETTE, DE L'INDUSTRIE. LA RENTRÉE DES ÉLÈVES au COLLEGE JOLIETTE aura lieu le 13 Septembre prochain. L'Industrie, 26 août. 86

Couvent de Longueuil. LA RENTRÉE des Elèves du Pensionnat des Religieuses de SS. Noms de Jésus et de Marie est fixée au PREMIER Septembre. Longueuil, 26 août 1859. 80

Collège Laval ET COUVENT DE ST. VINCENT DE PAUL. LA RENTRÉE des Elèves du COLLEGE LAVAL et du COUVENT DE ST. VINCENT DE PAUL, aura lieu le 7 Septembre au soir.

COLLEGE MASSON. LA RENTRÉE des Elèves du Collège MASSON est fixée au DEUX Septembre prochain, à 6 heures, P. M. Le Vapeur "Terrebonne," quittera son Quai à 3 h P.M. Les effets des élèves seront transportés du Quai de Lachenaie au Collège, gratis.

Ecole des Sourdes-Muettes. LA RENTRÉE des élèves à l'école des SOURDES-MUETTES de la Providence aura lieu le 6 septembre prochain. Montréal, 23 août 1859. 79

SITUATION DEMANDÉE. UNE personne ayant l'âge et la capacité pour bien tenir un MÉNAGE, désire une place de ménagère soit à la ville ou à la campagne. S'adresser au Couvent de la Providence. Montréal, 23 août 1859. 79

Avis aux Commissaires d'École. UN INSTITUTEUR bien recommandable et bien qualifié sous tous les rapports, diplômé pour une École Élémentaire et pouvant enseigner dans une école modèle offre ses services comme tel. S'adresser à ce Bureau. Montréal, 19 août.

COMPAGNIE DU RICHELIEU. LIGNE DE LA MALLE ROYALE. A dater de JEUDI, le PREMIER Septembre prochain et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie laisseront ce port pour Québec, tous les soirs à 6 heures au lieu de 7 heures. JOSEPH LEVY, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 26 août. 80

ACADEMIE DE JEUNES DEMOISELLES. Mme H. E. CLARKE, et Mlle E. LACOMBRE, recommencent leur Cours d'Instruction le 7 septembre prochain, Rue Craig, No. 16, à Montréal.

NOUVEAU MAGASIN. Comme un grand nombre d'Ouvriers de Montréal ne connaissent pas le système adopté dans ce Nouveau Magasin; un mot sur ce sujet ne serait pas superflu.

PAUL DENIS, AVOCAT, Rue St. Vincent, Bâtisses Serafino, Montréal, 9 août. aa-75

MADAME DUBOIS, Professeur de Piano, Elève du Conservatoire de Paris. HOTEL CANADIEN, Coin des Rues Gosford et St. Louis. Montréal, 19 août. 78

J. & R. C. JAMIESON, Marchands et Manufacturiers DE VERNIS ET JAPAN, No. 20, Rue Lemoine, 5 août. MONTREAL. ge-74

ALEX. MOUSSEAU, COURTIER, POUR la Vente des Produits et ÉPICERIES, No. 35, Rue St. François-Xavier, MONTREAL. 24 mai. de-53

HECTOR LEBER, ARPENTEUR PROVINCIAL, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

Dr. G. PROVOST, No. 85, GRANDE RUE ST. LAURENT, MONTREAL. 1 juillet. aa-64

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE DE LIVERPOOL ET LONDRES.

Capital—£2,000,000 et un Grand Fonds de Réserve. DÉPARTEMENT DU FEU. CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtiments et toutes sortes de propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions libérales.

Toutes pertes justes seront promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans résérer en Angleterre. Le Grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

DÉPARTEMENT DE LA VIE. LES Avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette Compagnie aux personnes qui ont l'intention d'assurer leur vie: Sécurité parfaite pour remplir ses engagements envers les assurés.

TAUX DE PRIME FAVORABLES. Une haute réputation pour sa Prudence et son Jugement, et les considérations les plus libérales de toutes les questions en rapport avec les intérêts des assurés.

Participation des profits par l'assuré, se montant aux deux tiers du montant net. Des Bonus considérables ont été déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, 6 ans, sur les âges de 25 à quarante, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits sera en 1860.

R. J. SMITH, M. D. Médecin et Chirurgien Homéopathique, DE TORONTO. A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de Montréal et des environs que SON EXPERIENCE DE 22 ANS de pratique de la Médecine (10 années d'après l'ancienne méthode et 12 d'après la nouvelle) à Boston, New-York, Rochester et Toronto et ses CURSUS EXTRAORDINAIRES l'engagent à inviter les personnes atteintes de MALADIES CHRONIQUES ET AIGUES—DE LONGUE DUREE, et condamnées comme incurables par les autres médecins, à venir le consulter.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, qu'une Vente de LIMITES A DOIS (Timber Berths) dans le Territoire de ST MAURICE aura lieu dans la Ville des TROIS-RIVIERES, Canada Est le 10 de SEPTEMBRE prochain.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. AVIS est par le présent donné, que les Bureaux de ce Département, seront FERMÉS à Toronto, pour la transaction des affaires générales, le VINGT août prochain, et seront RE-OUVERTS à Québec, le DIX Septembre suivant.

PAUL DENIS, AVOCAT, Rue St. Vincent, Bâtisses Serafino, Montréal, 9 août. aa-75

MADAME DUBOIS, Professeur de Piano, Elève du Conservatoire de Paris. HOTEL CANADIEN, Coin des Rues Gosford et St. Louis. Montréal, 19 août. 78

J. & R. C. JAMIESON, Marchands et Manufacturiers DE VERNIS ET JAPAN, No. 20, Rue Lemoine, 5 août. MONTREAL. ge-74

ALEX. MOUSSEAU, COURTIER, POUR la Vente des Produits et ÉPICERIES, No. 35, Rue St. François-Xavier, MONTREAL. 24 mai. de-53

HECTOR LEBER, ARPENTEUR PROVINCIAL, Bureau: No. 21, Rue St. Vincent, 2 août. MONTREAL. aa-73

Dr. G. PROVOST, No. 85, GRANDE RUE ST. LAURENT, MONTREAL. 1 juillet. aa-64

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS. LES Soussignés donnent avis à leurs PRATIQUES et amis qu'ils ont ouvert un Bureau au No. 61 Rue des commissaires, vis-à-vis le Bassin des Vapeurs de Québec où ils recevront des ordres pour leurs BUNNE ALE, WHISKY &c. THOMAS & WM. MOLSON & CIE. 13 mai. de-66

AVIS AU COMMERCE.

MR. A. ALLOUARD, Commissionnaire en Marchandises, 3, RUE PAVÉE ST. ANDRÉ, A PARIS,

A L'HONNEUR de prévenir MM. les Négociants qu'il se charge de l'achat et l'expédition de toute espèce de MARCHANDISES, dont les demandes lui sont adressées.

S'adresser pour les références, A Paris, à MM. TENRE, FILS ET CIE., Banquiers, 13, RUE LAFITTE.

A Montréal, à MM. J. B. ROLLAND & FILS, Libraires

CORRESPONDANTS: A Montréal, Canada, A Londres, Québec, St. Pétersbourg, Mexico, Trieste, Vera Cruz, Livourne, Nouvelle-Orléans, Toutes les principales Villes de France.

LA SALLE ST. JEAN-BAPTISTE. A LOUER, POUR CONCERTS, PANORAMAS, EXPOSITIONS, LECTURES et autres Réunions de ce genre, la Grande SALLE de l'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS, Petite Rue St. Jacques, No. 14, connue sous le nom de SALLE ST. JEAN-BAPTISTE.

AVIS A. L'AVALLÉE informe respectueusement MM. les Musiciens et le public qu'il a transporté son Atelier à Montréal au No. 3 Rue St. Vincent vis-à-vis le Bureau de l'Ordre. Il répare et accorde toute sorte d'instruments de Musique: tel que Orgue, Piano, Harmonium, Accordéon, Violons, Instrument en cuivres &c.

DEMEAGEMENT. LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public en général qu'il a transporté son établissement au coin des Rues MCGILL et LEMOINE.

GUILBAULT & JANOTTE, RELIEURS, Coin des Rues St.-Vincent et St.-Amable, En Face de la Librairie de MM. J. B. ROLLAND & FILS, MONTREAL.

LE NOUVEAU MAGASIN, 292, Rue Notre-Dame. DÉPARTEMENTS ET PRIX. BONS Pantalons de Tweed, 8s. 9d. à 16s. 3d.

J. P. CRAIG, FACTEUR DE PIANOS, 82, Rue St. Laurent, MONTREAL. M. CRAIG invite les personnes qui désirent faire l'acquisition d'un bon Piano, de venir faire une visite à son Atelier, où elles en trouveront un assortiment varié qu'il vendra à des prix très réduits.

AVIS. DEPUIS LE PREMIER AVRIL DERNIER, mes affaires Commerciales se font sous le nom et raison de A. DUBORD & Cie.

AGENCE DES SALAMANDRES (SAPES) PROVINCIALES, PATENTÉES DE TAYLOR, A l'Épreuve du Feu. LE SOUSSIGNÉ a été nommé AGENT pour la Cité de Montréal, et les environs; il sollicite des Ordres, qui recevront une prompte attention.

THOMAS MAXWELL, No. 19, Rue St. François-Xavier. Montréal, 24 déc. 1856.



COMPAGNIE DE LA MALLE ROYALE DES VAPEUR OCEANIQUES DE MONTREAL.

CETTE LIGNE est composée de puissants Vapeurs de Première Classe, à hélice, dont les noms suivent: BOHEMIAN, NORTH BRITON, ANGLO-SAXON, INDIAN, HUNGARIAN, NOVA-SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CANADIAN, (en construction).

PRIX DE LA TRAVERSÉE. De Québec à Liverpool. Cabine, \$50 à \$80, suivant l'accommodation. Troisième classe, \$30, les provisions de bouche incluses.

Le vapeur Terrebonne. CAPT. VOLIGNY. Voyagera, à l'avenir, pendant le reste de la saison, comme suit: DEPART DE TERREBONNE.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL ET CHAMPLAIN. LE Vapeur "IRON DUKE" laisse le QUAI pour ST. LAMBERT, tous les jours à 7 heures A.M. et à 3:15 heures P.M.

CHEMIN DE FER DU GRAND-TRONC, DIVISION OUEST. A dater du 20 juin les Convois laissent la Pointe St. Charles durant la saison d'été comme suit:

DIVISION EST. Le Vapeur traversier de la Compagnie laissera son quai avec des Passagers comme suit: Convoi Express pour Québec, Portland et Boston 7:00 A.M.

CLOCHES D'ÉGLISES, DE MANUFACTURE ET DE BATEAU A VAPEUR. VENANT d'être reçues par la North-American une confection de CLOCHES d'ACIER, un article supérieur, et à beaucoup meilleur marché que le métal à Cloche.

Mèches Brevetées. POUR Miner à Sec ou dans l'Eau, constamment en mains et à vendre par FROTHINGHAM & WORKMAN.

Chaines et Ancres. CHAINES et ANCRES célèbres de "Wood" de gros-seurs assorties, etc., etc. A vendre par FROTHINGHAM & WORKMAN.

QUINCAILLERIES. OUTRE les effets ci-dessus, les soussignés offrent en vente leur FONDS ordinaire si COMPLET ET SI BIEN CHOISI de Quincaillerie, qui comprend toute espèce d'articles dans cette ligne de commerce, achetés aux conditions les plus avantageuses sur les marchés anglais, allemands et américains.

Wm. CUNNINGHAM, No. 77, RUE BLEURY. Wm. CUNNINGHAM, Manufacturier de MARBRE BLANC et en toute sorte de Monuments en MARBRE, TOMBES et PIERRES FUNÉRAIRES, DEVANTS DE CHEMINÉES, DESSUS de TABLES et de BUREAUX, PLAQUES POUR MONUMENTS, FONTS BAPTISMAUX, etc., etc., informe les citoyens de Montréal et des environs, que le plus beau et le plus grand Assortiment de Marbre travaillé, de différents dessins, en Canada, est maintenant en vue et offert aux personnes qui en ont besoin, à une réduction de vingt par cent des prix passés.

Charbons! Charbons!! LES sortes suivantes de CHARBONS étant offertes aux taux les plus raisonnables par les Soussignés, les Consommateurs sont respectueusement invités à s'assurer des Prix avant d'acheter ailleurs: CHARBON de GRILLES NEWCASTLE pour maisons. SCOTCH et LANCASHIRE STEAM. LEHIGH—des mines de la vieille Compagnie; toutes Grossesurs. LAKAWANA. de FORGE, Meilleure qualité, etc., etc., etc. Le Charbon sera livré dans des voitures à Balance à ressorts, afin que par ce moyen les acheteurs puissent s'assurer du poids de chaque charge. Le Charbon sera livré en tels temps et quantité que l'acheteur voudra, après l'ouverture de la Navigation. O. B. SANSUM & Co. No. 21, Rue St. François-Xavier. Montréal, 15 avril 1859.

CLOVIS LEDUC, MANUFACTUREUR DE VOITURES DE PREMIER PRIX, DES Expositions de Paris, des Etats-Unis et du Canada, MANUFACTUREUR DU Carrosse du Prince Napoléon.

NOUVEAUX ATELIERS, No. 67, Rue St. Antoine. Sur un principe nouveau et perfectionné, et tiendra constamment en mains un assortiment général de VOITURES d'HIVER et d'ÉTÉ, avec SLEIGHS de toute sorte, faites avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers. C. L. ayant obtenu le Premier Prix aux Expositions de PARIS, des ETATS-UNIS et du CANADA pour les MEILLEURES VOITURES, est certain que c'est un motif suffisant pour que les acheteurs visitent ses Ateliers avant d'acheter ailleurs, afin d'avoir la satisfaction de juger par eux-mêmes.



UN GRAND ASSORTIMENT DE GRILLES AMERICAINES, POUR CHEMINÉES. —AUSI— POELES DE CUISINE ET Couchettes en Fer, A DES PRIX TRÈS RÉDUITS, RODDEN & MEILLEUR, 71, Grande Rue St. Jacques. Montréal, 8 avril 1859.

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il a OUVERT UN MAGASIN. No. 12, Rue Lemoine, PANIERS, PENDULES, PEIGNES, BROSSES, ALLUMETTES CHIMIQUES, et un assortiment général de BIJOUTERIE ET DE MARCHANDISES DE GOUT COMPRENANT EPINGLES, BRETÈLES, CEINTURES &c &c &c. Aussi, Agent pour les Lits aressorts de Lent Patent é LES TRAPPES A RATS DE DRESSER & JILLSON, LES PELEURS-DE-POMME de LOCKEY & HOWLAND &c., &c., &c., Les acheteurs se trouveront bien d'une visite à l'Établissement avant d'aller ailleurs. AUSTIN ADAMS, 12 rue Lemoine. Montréal, 24 mars 1859.

MANUFACTURE DE MARBRE DE Wm. CUNNINGHAM, No. 77, RUE BLEURY.

PAPETERIES! PAPETERIES! ANCUS & LOGAN, (Le premier, de la Maison A. Buntin & Cie.) IMPORTATEURS DE PAPETERIES, No. 206, RUE ST. PAUL, Montreal.

Papier à Ecrire, Papier à Imprimer et de la Papeterie en Général, AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ. Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps. Toutes grandeurs et qualités de papier pour imprimer et envelopper, faites à ordre. On aura une attention particulière pour les ordres venant par la maille. 21 juin. he—61

RYAN & VALLIÈRE DE ST. REAL, AVOCATS. Côte de la Place d'Armes, Près la Rue Craig, Montréal. 5 juillet. aa—58-59

BAINS DE MONTREAL. BATHS. No. 6, GRANDE RUE ST. JACQUES. (EN FACE DE LA BANQUE DU PEUPLE.) LE SOUSSIGNÉ informe ses pratiques et les citoyens de Montréal et des environs, qu'il vient d'ouvrir ses CHAMBRES DE BAINS, pour la Saison. Dix Bains en Cuivre, galvanisés en Argent, sont à la disposition des habitués, aussi bien qu'un Salon pour la commodité des Baigneurs. Un Salon de Barbier-Coiffeur est attaché à cet Etablissement, ainsi qu'un autre pour les Dames et Enfants, avec un assortiment choisi de parfumeries Françaises et Anglaises, Cannes, Collets, Parapluies, un assortiment de Cigares de la Havane et autres Favorites. Mr. M. prend cette occasion de recommander sa célèbre teinture à cheveux qui teint Noir, Brun, etc. A cet effet il tient une Chambre privée pour ceux qui voudraient s'en servir. Les Bains seront ouverts tous les jours de 6 heures A. M. à 10 heures P. M., et le Dimanche jusqu'à 11 A. M. Des Billets de Saison seront donnés à l'établissement. P. MORETTI. Montréal, 17 mai. 51

BLED DE SEMENCE. Bled de la Mer-Noire. Bled life, (Scotch). AUSSI: Fleur Extra superfine, Superfine No. 1, " " No. 2, " de Seigle, " de Bled d'Inde. A vendre par le soussigné. C. FITZPATRICK. No. 58 Rue des Commissaires. Montréal, 10 mars 1859. aa—24

ATELIERS DE Carrosserie du Village Longueuil, DE JOSEPH MERCIER. TOUTES sortes de VOITURES d'ÉTÉ, sont fabriquées sur Commandes à l'établissement ci-dessus. Pour la Beauté, la Solidité et le Fin des Ouvrages, pour l'élégance des Patrons, la modicité des Prix et la Ponctualité, le public est assuré qu'il aura toute satisfaction. Le Patronage bienveillant du Public des Villes, de Montréal, de Longueuil et de toutes les Campagnes est spécialement invité sur ses magnifiques VOITURES de FAMILLE. Les réparations seront promptement exécutées à l'Atelier ci-dessus. Tous les articles sont garantis. Aussi, le Soussigné espère-t-il que les commandes du nombreux public qui le favorise vont lui être accordées avec autant d'abondance que par le passé. JOSEPH MERCIER. Longueuil, 20 mai 1859. —52

W. & J. MUIR, Marchands Tailleurs, 35, GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

POELES! POELES!! POELES!!! POELES AMERICAINS, GRILLES ET FOURNAISES A AIR CHAUD Magasin No. 277, Rue Notre-Dame, Montréal. U. J. MARTINEAU, informe respectueusement le public qu'ayant transporté son établissement au No. ci-dessus il prie les acheteurs de venir visiter le grand assortiment de ses POELES AMERICAINS, GRILLES et FOURNAISES A AIR CHAUD, qu'il peut recommander avec confiance, étant les meilleurs et les moins coûteux qui aient été introduit jusqu'ici en Canada. Tous ceux qui se sont servis des Poèles à cuire qu'il a importé, ont déclaré qu'ils étaient les plus parfaits et les plus économiques, et il éprouve un vif plaisir à en référer aux nombreuses familles de Montréal qui en ont fait usage. Il appelle aussi l'attention sur ses FOURNAISES A AIR CHAUD se VENTILLANT et se Nettoyant d'ELLES MEMES. Il peut, grâce à sa longue expérience pratique, garantir qu'elles chauffent parfaitement les Maisons au moyen de l'Air chaud. Fournaises portatives, Poèles à Air chaud, Cheminée de Cuisine garnie, assortie, etc. Registres et Ventilateurs, suivant les plus nouveaux dessins, à des prix modérés. FLOMBAGE de TOITURES de toutes sortes exécutés dans le plus bref délai. U. J. MARTINEAU. Etameur, Plombier et Couvreur. 7 juin. 57

PAPETERIES! PAPETERIES! ANCUS & LOGAN, (Le premier, de la Maison A. Buntin & Cie.) IMPORTATEURS DE PAPETERIES, No. 206, RUE ST. PAUL, Montreal.

Papier à Ecrire, Papier à Imprimer et de la Papeterie en Général, AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ. Les marchandises ci-dessus ont été choisies avec soin par M. Angus, en Europe, ce printemps. Toutes grandeurs et qualités de papier pour imprimer et envelopper, faites à ordre. On aura une attention particulière pour les ordres venant par la maille. 21 juin. he—61

RYAN & VALLIÈRE DE ST. REAL, AVOCATS. Côte de la Place d'Armes, Près la Rue Craig, Montréal. 5 juillet. aa—58-59

HOTEL DU CANADA. AVIS IMPORTANT AUX VOYAGEURS. LE SOUSSIGNÉ, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs qu'il vient de faire de GRANDES AMÉLIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espère continuer à mériter l'encouragement public. Les prix sont très modérés. Des voitures sont à la disposition des visiteurs pour les mener aux différents Dépôts de Chemin de Fer ou aux Bâtimens de Bateaux à Vapeur, sans charge. SÉRAPHINO GIRALDI. Montréal, 19 avril. he—43

HOTEL ST. LOUIS, No. 57, Rue Notre-Dame. MAGLOIRE LONGPRÉ. Mr. le Propriétaire de l'HOTEL ST. LOUIS a l'honneur d'informer le public de la Ville et de la Campagne, LES VOYAGEURS SURTOUT, qu'il vient de terminer des réparations extérieures et intérieures qui font de l'Hôtel ci-dessus un des plus beaux et des plus vastes établissements de ce genre à Montréal. Les CHAMBRES sont très-propres, très nombreuses et très confortables. La TABLE d'HOTE contient ce qu'il y a de meilleur sur les marchés et de mieux apprêté sous le rapport culinaire. Les Boissons et Cigares sont des plus fins et des plus recherchés. Les visiteurs sont toujours certains d'être accueillis avec politesse et prévenance. Mr. Longpré envoie un OMNIBUS à tous les DÉPARTS et les ARRIVÉES de Chemin de Fer et de Bateaux à Vapeur. Montréal, 20 mai. ce—25

Changeement de Demeure. A l'HONNEUR d'informer ses amis et le Public en général qu'il a transporté sa résidence au No. 76, Rue St. Dominique, Où il continuera à donner des leçons de Musique, à domicile ou Chez lui, sur la GUITARE, le PIANO, etc. Les Taux de Mr. JUNG sont modérés. Montréal, 6 mai 1859. aa—48

JOSEPH LAJEUNESSE, ARTISTE. A l'HONNEUR d'informer le public de Montréal, qu'il donnera des LEÇONS de MUSIQUE Vocale et Instrumentale, sur la Harpe, le Piano, la Guitare, le Violon et l'Orgue, DANS LES FUGUES DIFFICILES DE BACH. Par une Nouvelle Méthode approuvée des premiers Artistes d'Europe et une pratique de plusieurs années, il répond de faire faire aux ELEVES dans la Musique des progrès dans une, leur fera comprendre les Quatre Langues, les Anglais, Français, Italien et Allemand; et dans la Musique Vocale, leur expliquera les phrases Musicales avec les phrases poétiques, la ponctuation Musicale et poétique avec les cadences. Il réparera l'oreille gâtée par une mauvaise pratique et cultivera la voix la moins développée, il enseignera l'harmonie, la mélodie et les effets réunis ensemble en descendant les élèves de la qu'on appelle de jouer des accompagnements à la main en leur faisant comprendre leurs vrais accompagnements avec la Mélodie. Il enseignera à Solfer, d'après les principes de Mercadante, et dans la transition de tous les tons de la gamme; ce qui rend les élèves capables d'écrire leur musique. Il donnera une manière de jouer chant appliqué à l'instrument, nouvel Art par Tausig et enseignera la musique écrite pour le Piano sur la Harpe, enseignera à accorder la HARPE, accordera et réparera les Harpes, réparera et accordera les PIANOS. Dans tous les cas, M. Lajeunesse ne chargerait rien moment où l'on ne serait pas satisfait. JOSEPH LAJEUNESSE, Professeur de Harpe de Piano et chant au Pensionnat de Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet. S'adresser à ce bureau. Montréal, 25 février 1859. 1 a

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, CANADIEN, RUE ST. LAURENT, N° 188, MONTREAL. A l'honneur d'annoncer au public en général qu'il se chargera de poser des Tuyaux à l'Eau et à Gaz; et aussi de faire et mettre en ordre les baigns, les Cabinets de Toilettage, les Eviers de Cuisine, etc. AUSSI: M. G. Yon, se charge de toutes commandes de blancherie, telle que garniture de Cuisine, et autres plus il se chargera de faire et poser des Dalles et Dalles aux maisons, ainsi que; faire, nettoyer, et réparer les Fournaises, le tout sera exécuté sous le plus court délai de la manière la plus propre, la mieux finie à des prix très modérés. GEORGE YON. Montréal, 4 février 1859. 1 a

Meubles de Menage. MM. POULIN et FERLAND, Menuisiers-Ebénistes, offrent en vente à leur Boutique, No. 57, Rue St.-Charles-Borromée, un assortiment général de Meubles de Menage à des prix très réduits, entr'autres des Sets complets pour chambres à coucher, depuis \$15 jusqu'à \$50. —AUSI— Bois de toutes sortes d'épaveurs ainsi que toutes espèces de tonneaux, à vendre. Meubles transportés à domicile. Montréal, 24 mars 1859. —aa

DR. TRESTLER, DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS, No. 116, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Premier prix à l'Exhibition Provinciale de 1858. Dn TRESTLER. 4 février 1859. 1 a

DR. D'ORSNENS, 31 Grande Rue St. Laurent 31, MONTREAL. Montréal, 17 déc 1858.

BELLE & GERMER, AVOCATS, No. 12 Rue St. Lambert, No. 12, Chez Jos. Belle, Ecr., Notaire. Montréal, 6 déc. 1859. —1 a.